Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/891

24.4.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/891 DE LA COMMISSION

du 23 avril 2026

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Hydrogen Peroxide Products» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 14 février 2017, la société GEA Farm Technologies a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Hydrogen Peroxide Products», relevant des types de produits 3 et 4 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. La demande a été enregistrée sous le numéro BC-KD029460-57 dans le registre des produits biocides.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Products» est le peroxyde d'hydrogène, qui est inscrit sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 3 et 4.

(3) Le 13 novembre 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 5 juin 2025, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a présenté à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Hydrogen Peroxide Products» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Hydrogen Peroxide Products» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, la famille de produits remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 23 juin 2025, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Products».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'Agence du 15 mai 2025 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Products» (ECHA/BPC/479/2025), https://echa.europa.eu/fr/opinions-on-union-authorisation (en anglais uniquement).

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est accordée, sous le numéro EU-0035038-0000, à la société GEA Farm Technologies pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «Hydrogen Peroxide Products» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 14 mai 2026 au 30 avril 2036.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 23 avril 2026.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Produits à base de peroxyde d'hydrogène

Type(s) de produit

TP03: Hygiène vétérinaire

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation EU-0035038-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0035038-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

Chapitre 1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Produits à base de peroxyde d'hydrogène

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	GEA Farm Technologies GmbH
	Adresse	Siemensstraße 25-27 59199 Bönen DE
Numéro de l'autorisation	EU-0035038-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0035038-0000	
Date de l'autorisation	14 mai 2026	
Date d'expiration de l'autorisation	30 avril 2036	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	GEA Farm Technologies
Adresse du fabricant	Wylye Works BA12 9HT Warminster Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	GEA Farm Technologies site 1 Wylye Works BA12 9HT Warminster Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	Hydrogen peroxide
Nom du fabricant	Solvay Interox Ltd
Adresse du fabricant	Baronet Road WA4 6HA Warrington Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Solvay Interox Ltd site 1 Baronet Road WA4 6HA Warrington Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydrogen peroxide		Substance active	7722-84-1	231-765-0	1,3 - 5,3 % (p/p)
Methane Sulphonic Acid		Substance non active	75-75-2		0 - 7,98 % (p/p)
Sulphuric Acid	Sulfuric Acid	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0 - 17 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide SL Concentré soluble

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION - MÉTA-RCP

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Meta SPC : Trempage et pulvérisation de pré-traitement au peroxyde d'hydrogène / Mousse

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP03: Hygiène vétérinaire

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydrogen peroxide		Substance active	7722-84-1	231-765-0	1,3 - 1,3 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
Conseils de prudence	P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation # 1.1- Produits prêts à l'emploi - Liquide RTU professionnel, pour l'application avant la traite - pulvérisation des trayons

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Hygiène vétérinaire (désinfectant) pour application directe sur les trayons des animaux, avant la traite, par pulvérisation.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par pulvérisation Description détaillée: Application par le biais d'un dispositif de pulvérisation pneumatique des trayons : La lance d'absorption du système de pulvérisation est placée dans le récipient contenant le produit. Le produit est ensuite pompé vers une lance de pulvérisation située dans la salle de traite. La lance de pulvérisation est ensuite utilisée pour couvrir les deux tiers inférieurs des trayons avec le produit. Application par pulvérisation manuelle : Remplir le flacon pulvérisateur de produit. Utiliser le vaporisateur à gâchette pour couvrir les deux tiers inférieurs de chaque trayon avec le produit.

Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Composition prête à l'emploi Quantité de produit utilisée par utilisation : - vaches et buffles : 3 à 10 ml (5 ml recommandés) - mouton 1,5–5 ml (1,5 ml est recommandé) - chèvres 2,5–6 ml (recommandé 2,5 ml) Temps de connexion : 60 secondes. Nombre et fréquence des applications: Fréquence d'application : 2 applications avant la traite par animal et par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (Conteneur intermédiaire pour vrac), Plastique : HDPE (Haute densité Polyéthylène), 1 000 kg, plastique : HDPE , 10 kg , plastique : HDPE , 20 kg , plastique : HDPE , 25 kg , plastique : HDPE , 30 kg Tambour, plastique : HDPE , 200 kg Tambour, plastique : HDPE , 220 kg joints d'étanchéité inviolables sur toutes les tailles.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Avant de fixer le faisceau trayeur, tous les résidus de trempage des trayons doivent être enlevés avec une serviette à usage unique ou un chiffon réutilisable. Un chiffon doit être utilisé par animal.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20°C avant d'être utilisé.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et suivez toutes les instructions

fournies. Le produit peut être utilisé pendant toute la période d'allaitement.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation # 1.2 - Produits RTU - Liquide RTU professionnel, pour application avant la traite - moussage des trayons

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Hygiène vétérinaire (désinfectant) pour application directe sur les trayons des animaux, avant la traite, par une méthode d'application moussante
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: traitement par application de mousse Description détaillée: Application par gobelet moussant : A l'aide d'un gobelet d'immersion moussant muni d'un clapet anti-retour, verser le produit dans le réservoir. Visser la partie applicateur. Pressez le réservoir pour remplir l'applicateur et produire de la mousse, puis remplissez l'applicateur si nécessaire. Le produit est ensuite appliqué sur les deux tiers inférieurs des trayons. Jeter le produit non utilisé après chaque traite. Remplir le réservoir au besoin.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Composition prête à l'emploi Quantité de produit utilisée par utilisation : - vaches et buffles : 3 à 10 ml (5 ml recommandés) - mouton 1,5–5 ml (1,5 ml est recommandé) - chèvres 2,5–6 ml (recommandé 2,5 ml) Temps de connexion : 60 secondes. Nombre et fréquence des applications: 2 applications avant la traite par animal et par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (Conteneur intermédiaire pour vrac), Plastique : HDPE (Haute densité Polyéthylène), 1 000 kg, plastique : HDPE , 10 kg , plastique : HDPE , 20 kg , plastique : HDPE , 25 kg , plastique : HDPE , 30 kg Tambour, plastique : HDPE , 200 kg Tambour, plastique : HDPE , 220 kg joints d'étanchéité inviolables sur toutes les tailles.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Avant de fixer le faisceau trayeur, tous les résidus de trempage des trayons doivent être enlevés avec une serviette à usage unique ou un chiffon réutilisable. Un chiffon doit être utilisé par animal.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20°C avant d'être utilisé.

Les gobelets doivent être remplis avec une solution fraîche avant de commencer une nouvelle

session de traite Jeter le produit non utilisé après chaque session de traite

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et suivez toutes les instructions

fournies. Le produit peut être utilisé pendant toute la période d'allaitement.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.3. **Description de l'utilisation**

Tableau 3

Utilisation # 1.3- Produits RTU- Liquide RTU professionnel, pour l'application avant la traite - trempage des trayons

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Hygiène vétérinaire (désinfectant) pour application directe sur les trayons des animaux, avant la traite, par la méthode d'application par immersion.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage Description détaillée: Application par gobelet d'immersion : A l'aide d'un gobelet traditionnel muni d'un clapet anti-retour, verser le produit dans le réservoir. Visser la partie applicateur. Pressez le réservoir pour remplir l'applicateur et remplissez-le à nouveau si nécessaire. Couvrir les deux tiers inférieurs de chaque trayon avec le produit. Jeter le produit non utilisé après chaque traite. Remplir le réservoir au besoin.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Composition prête à l'emploi Quantité de produit utilisée par utilisation : - vaches et buffles : 3 à 10 ml (5 ml recommandés) - mouton 1,5–5 ml (1,5 ml est recommandé) - chèvres 2,5–6 ml (recommandé 2,5 ml) Temps de connexion : 60 secondes. Nombre et fréquence des applications: Fréquence d'application : 2 applications avant la traite par animal et par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (Conteneur intermédiaire pour vrac), Plastique : HDPE (Haute densité Polyéthylène), 1 000 kg, plastique : HDPE , 10 kg , plastique : HDPE , 20 kg , plastique : HDPE , 25 kg , plastique : HDPE , 30 kg Tambour, plastique : HDPE , 200 kg Tambour, plastique : HDPE , 220 kg joints d'étanchéité inviolables sur toutes les tailles.

4.3.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Avant de fixer le faisceau trayeur, tous les résidus de trempage des trayons doivent être enlevés avec une serviette à usage unique ou un chiffon réutilisable. Un chiffon doit être utilisé par animal.

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20°C avant d'être utilisé.

Jeter le produit non utilisé après chaque séance de traite.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

Le produit peut être utilisé pendant toute la période d'allaitement.

4.3.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.3.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.3.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.3.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.4. **Description de l'utilisation**

Tableau 4

Utilisation # 1.4- Produits RTU - Liquide RTU professionnel, pour application avant la traite - trempage des trayons par trempage automatisé dans le manchon

Type de produit	TP03: Hygiène vétérinaire
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Hygiène vétérinaire (désinfectant) pour application directe sur les trayons des animaux, avant la traite, par la méthode d'application par immersion dans le manchon.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage Description détaillée: Application par trempage dans le manchon : le produit de trempage des trayons est versé directement dans le manchon en caoutchouc du faisceau trayeur. Le manchon est ensuite manipulé mécaniquement pour nettoyer le trayon. Le contenu est ensuite évacué et un rinçage à l'eau est effectué dans le manchon avant le début de la traite.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Composition prête à l'emploi Quantité de produit utilisée par utilisation : - vaches et buffles : 3 à 10 ml (5 ml recommandés) - mouton 1,5–5 ml (1,5 ml est recommandé) - chèvres 2,5–6 ml (recommandé 2,5 ml) Temps de connexion : 60 secondes. Nombre et fréquence des applications: 2 applications avant la traite par animal et par jour.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC (Conteneur intermédiaire pour vrac), Plastique : HDPE (Haute densité Polyéthylène), 1 000 kg, plastique : HDPE , 10 kg , plastique : HDPE , 20 kg , plastique : HDPE , 25 kg , plastique : HDPE , 30 kg Tambour, plastique : HDPE , 200 kg Tambour, plastique : HDPE , 220 kg joints d'étanchéité inviolables sur toutes les tailles.

4.4.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit doit être amené à une température supérieure à 20°C avant d'être utilisé.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant l'utilisation et suivez toutes les instructions

fournies. Le produit peut être utilisé pendant toute la période d'allaitement.

4.4.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.4.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.4.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Voir les instructions générales d'utilisation

4.4.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Voir les instructions générales d'utilisation

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les instructions spécifiques à l'utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Peroxyde d'hydrogène Predips

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : En cas de symptômes, rincer à l'eau. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à . Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les déversements importants doivent être contenus à l'aide d'un kit de lutte contre les déversements de produits chimiques, absorbés à l'aide d'un matériau absorbant tel que le kieselguhr et éliminés en tant que déchets dangereux.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et l'emballage conformément aux exigences locales. Le produit usagé peut être évacué dans les égouts municipaux ou éliminé dans le dépôt de fumier, selon les exigences locales. Éviter de rejeter le produit dans une station d'épuration individuelle à la ferme.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation : 12 mois. Ne pas stocker à plus de 40°C. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient hermétiquement fermé et ne pas stocker avec des aliments pour animaux.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (No CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux		OxyCidePré	Marché: UE		
Numéro de l'autorisation		EU-0035038-0001 1-1			
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydrogen peroxide		Substance active	7722-84-1	231-765-0	1,3 % (p/p)

Chapitre 1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Meta SPC : Nettoyant de circulation au peroxyde d'hydrogène.

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Chapitre 2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydrogen peroxide		Substance active	7722-84-1	231-765-0	5,3 - 5,3 % (p/p)
Methane Sulphonic Acid		Substance non active	75-75-2		7,98 - 7,98 % (p/p)
Sulphuric Acid	Sulfuric Acid	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	17 - 17 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	SL Concentré soluble

Chapitre 3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P235: Tenir au frais. P260: Ne pas respirer les αἐρια. P280: Porter des vêtements de protection. P280: Porter des gants de protection. P280: Porter un équipement de protection des yeux. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P403: Stocker dans un endroit bien ventilé. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contents Service de traitement des déchets dangereux conforme à la législation. P501: Éliminer le contents Service de traitement des déchets dangereux conforme à la législation.

Chapitre 4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Usage # 3.5 - Désinfection et nettoyage des surfaces internes des tuyaux de la machine à traire par circulation : concentré

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces intérieures des machines à traire

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos - Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: selon les besoins Temps de contact : 10 minutes 0,5 % v/v de produit Nombre et fréquence des applications: Canalisations : En règle générale, le nettoyage et la désinfection des canalisations se font une fois par jour, après la deuxième traite, à l'aide d'un détergent alcalin séparé. Ce produit peut toutefois être utilisé deux fois par jour et le taux d'application en tient compte.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC de 1 000 kg, 1 000 l et 1 200 kg. Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) dans une cage métallique sur une palette métallique ou en bois. Couvercle en plastique avec scellés d'inviolabilité au niveau du couvercle et de la valve. Fûts de 200 kg et 220 kg en PEHD avec bonde en polypropylène et sceau d'inviolabilité Jerrycan de 10 kg, 20 kg, 25 kg et 35 kg en HDPE avec bouchon en polypropylène, inviolable.

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Rincer au préalable avec de l'eau tiède (max. 35°C).

Le produit est aspiré de son tambour par un tube d'aspiration dans un réservoir de dilution contenant de l'eau. Le produit dilué est ensuite mis en circulation dans les canalisations. Il sera utilisé à une température minimale de 50° C (la température de l'eau commence à 70-80°C et se refroidit au et à mesure de la circulation) et circulera pendant au moins 10 minutes.) Rincer à l'eau potable.

Concentration : la dilution du produit est de 0,5 % v/v.

Temps de contact : 10 min.

Faire circuler pendant 10 minutes une dilution de produit à 0,5 % v/v dans l'eau. La température de l'eau doit être >50°C à la fin du traitement.

Rincer à l'eau potable froide.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

voir le mode d'emploi

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

voir le mode d'emploi

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

voir le mode d'emploi

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

voir le mode d'emploi

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation # 3.6 - Désinfection et nettoyage des tanks à lait par Circulation : concentré

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom commun: bacteria - bactéries Nom commun: yeasts - levures
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Désinfection des surfaces intérieures du réservoir de stockage du lait
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos - Nettoyage en place Description détaillée:
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: selon les besoins Temps de contact : 10 minutes 0,5 % v/v de produit Nombre et fréquence des applications: Réservoirs : En général, une fois tous les trois jours après la collecte du lait.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	IBC de 1 000 kg, 1 000 l et 1 200 kg. Bouteille en PEHD (polyéthylène haute densité) dans une cage métallique sur une palette métallique ou en bois. Couvercle en plastique avec scellés d'inviolabilité au niveau du couvercle et de la valve. Fûts de 200 kg et 220 kg en PEHD avec bonde en polypropylène et sceau d'inviolabilité Jerrycan de 10 kg, 20 kg, 25 kg et 35 kg en HDPE avec bouchon en polypropylène, inviolable.

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Rincer au préalable avec de l'eau tiède (max. 35°C).

Le produit est extrait de son tambour par un tube d'aspiration dans un réservoir de dilution contenant de l'eau. Le produit dilué est ensuite mis en circulation dans les cuves de stockage du lait. Il sera utilisé à une température minimale de 50°C (la température de l'eau commence à 70-80°C et se refroidit au et à mesure de la circulation) et circulera pendant au moins 10 minutes.) Rincer à l'eau potable.

Concentration : la dilution du produit est de 0,5 % v/v.

Temps de contact : 10 minutes

Faire circuler pendant 10 minutes une dilution de 0,5 % v/v dans l'eau. La température de l'eau doit être >50°C à la fin du traitement.

Rincer à l'eau potable froide.

Lisez toujours l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivez toutes les instructions fournies.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

voir le mode d'emploi

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

voir le mode d'emploi

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

voir le mode d'emploi

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

voir le mode d'emploi

Chapitre 5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Voir les instructions spécifiques à l'utilisation

5.2. **Mesures de gestion des risques**

— L'utilisation d'un équipement de protection respiratoire (EPR) conforme à la norme EN 405 ou similaire est obligatoire.

— Porter des gants conformes à la norme EN374 ou à une norme similaire (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

— Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes à la norme EN166 ou à une norme similaire.

— Porter une combinaison de protection (au moins de type 3 ou 4, EN 14605) imperméable au produit biocide (le matériau de la combinaison doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations relatives au produit).

Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Le produit est automatiquement dosé dans le réservoir d'eau via un tube d'aspiration. Le produit dilué circule ensuite dans la salle de traite ou dans le réservoir à lait avant d'être déchargé dans les eaux usées.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Effets :

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

L'ingestion d'une solution aqueuse provoque des brûlures gastrointestinales.

Risque de perforation gastrique.

Premiers soins :

EN CAS D'INHALATION : Transporter à l'air frais et maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

En cas de symptômes : Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Faire boire la personne exposée si elle est capable d'avaler. Ne PAS faire vomir. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Continuer à laver la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/ambulance pour une assistance médicale. Information à l'attention du Personnel de santé/ médecin : En cas d'exposition des yeux à des produits chimiques alcalins (pH > 11), à des amines et à des acides tels que l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique, les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises sur le chemin du médecin.

Mesures d'urgence environnement :

Ne pas déverser dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Nettoyage : Ramasser avec un matériau absorbant (p. ex. kieselguhr). Verser à la pelle dans un récipient approprié pour l'élimination.

Eviter le rejet dans l'environnement.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et l'emballage conformément aux exigences locales. Le produit usage peut être évacué dans les égouts municipaux ou éliminé dans le dépôt de fumier, selon les exigences locales. Éviter de rejeter le produit dans une station d'épuration individuelle à la ferme.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation : 12 mois. Ne pas stocker à plus de 25°C. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient hermétiquement fermé et ne pas stocker avec des aliments pour animaux.

Chapitre 6. **AUTRES INFORMATIONS**

Veuillez noter la valeur de référence européenne de 1,25 mg/m³ pour la substance active peroxyde d'hydrogène (No CAS : 7722-84-1) qui a été utilisée pour l'évaluation des risques du produit biocide (veuillez noter que des valeurs limites nationales inférieures peuvent s'appliquer).

Les équipements de protection individuelle (EPI) suivants sont stipulés sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

EN 166 - Protection des yeux contre les produits chimiques

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les microorganismes

EN 405 - Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants à valve pour la protection contre les gaz ou les gaz et les particules - Exigences, essais, marquage

EN 14605 - Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides - Exigences de performance pour les vêtements munis de raccords étanches aux liquides (type 3) ou étanches aux projections (type 4), y compris les articles assurant la protection de parties du corps uniquement (types PB [3] et PB [4])

Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Concernant la «Catégorie(s) d'utilisateurs», il convient de noter que l'expression «Professionnels (y compris les utilisateurs industriels)» désigne les professionnels formés si la législation nationale l'exige.

Chapitre 7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	CircoPure N SFM	Marché: UE
	CircoPro WSA	Marché: UE
	Acidklene	Marché: UE
	Peroxysan	Marché: UE
	Peroxyklene	Marché: UE
	Kristal Clean	Marché: UE
Numéro de l'autorisation		EU-0035038-0002 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Hydrogen peroxide		Substance active	7722-84-1	231-765-0	5,3 % (p/p)
Sulphuric Acid	Sulfuric Acid	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	17 % (p/p)